



CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE

Besançon

## COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Conseil d'Administration du 18 octobre 2023*

Besançon, le 19 octobre 2023

### Membres présents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Madame Valéry GARCIA, arrive à 17h51 et vote à partir de la question n°11 / Madame Myriam LEMERCIER / Monsieur Michel JOURNEAUX, arrive à 17h07 et vote à partir de la question n°2 / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Jean-Hugues ROUX, quitte la séance à 17h35 et vote jusqu'à la question n°5 / Monsieur André TERZO / Madame Sylvie WANLIN

### Membres excusés :

Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR / Monsieur Michel PELLATON / Madame Anne VIGNOT,  
**donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

Quorum : 9 administrateurs minimum

Secrétaire de séance : Alban SOUCARROS

Sont présents :

- Madame Véronique PAGET, Cheffe du service Administration Générale
- Monsieur Samuel PHILIPPE, Chargé de mission Partenariats, Communication et Projets événementiels
- Madame Amélie PRÉVOST, Gestionnaire du Conseil d'Administration
- Monsieur Jonathan SCHEBATH, Chef du service Finances
- Monsieur Alban SOUCARROS, Directeur Général
- Madame Esther VOUILLOT, Secrétaire Générale

*La séance est ouverte à 17h05 sous la Présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.*

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Vice-présidente :

- Ouvre la séance du Conseil d'Administration,
- Procède à la vérification du quorum,
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêt à se signaler lors de l'examen des rapports.

## ORDRE DU JOUR

### **Question n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2023**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 14 juin 2023.

### **Question n° 2 : Convention de financement avec la Conférence des Financeurs - Forfait autonomie des Résidences Autonomie**

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la convention 2023 prévoyant le versement du forfait autonomie à hauteur de 117 592,26 €, au titre de l'année 2023 ;
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention, et ses éventuels avenants.

### **Question n° 3 : Convention de financement avec la Conférence des Financeurs - Actions collectives de la Maison des Séniors et de la Mission animations interâges**

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la perception des subventions pour le financement de ces actions à hauteur de 74 906 € ;
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention susvisée, et ses éventuels avenants.

### **Question n° 4 : Convention de location d'un logement étudiant avec l'Université de Franche-Comté**

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention de partenariat, et ses éventuels avenants.

### **Question n° 5 : Modification du livret d'accueil de l'Escapade**

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Adoptent le livret d'accueil de l'Escapade.

### **Question n° 6 : Intégration des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants dans le RIFSEEP**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur l'intégration des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants dans le RIFSEEP sous forme d'IFSE liée à la pénibilité ;

- ✓ Se prononcent favorablement sur les différentes catégories d'IFSE liées à la pénibilité, leur montant et la répartition des métiers entre ces différentes catégories.

### **Question n°7 : Convention FIPHFP 2021-2023 – Action innovante mécénat de compétences**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Valident la convention type de mise à disposition de personnel auprès des associations retenues pour la mise en œuvre du mécénat de compétences, à titre expérimental, dans le cadre de la convention 2021-2023 passée avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique ;

- ✓ Autorisent Madame la Présidente, ou Madame la Vice-présidente, à :
  - signer les conventions de mise à disposition de personnel auprès des associations retenues ;
  - signer les avenants éventuels, ainsi que tout document s'y afférant.

### **Question n°8 : Comité des œuvres sociales – Avenant n°1 à la convention 2023-2026**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Se prononcent favorablement sur l'attribution d'une subvention complémentaire, au titre des secours à destination des agents, d'un montant de 2 880 € au Comité des Œuvres Sociales, pour l'année 2023, dans le cadre de la convention régissant les relations entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale, le Grand Besançon Métropole et le Comité des Œuvres Sociales ;

✓ Approuvent l'avenant correspondant et autorisent Madame la Vice-présidente à le signer.

### **Question n°9 : Convention de mise à disposition du DGAS Action Sociale et Citoyenneté de la Ville auprès du Centre Communal d'Action Sociale**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Se prononcent favorablement sur la convention de mise à disposition du DGAS Action Sociale et Citoyenneté de la Ville auprès du Centre Communal d'Action Sociale ;

✓ Autorisent Madame la Vice-présidente à signer ladite convention, les éventuels avenants de prorogation, et les actes y afférents.

### **Question n°10 : Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétences**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétence de la Vice-présidente ;

✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté.

### **Question n°11 : Décision Modificative n°3**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la Décision Modificative n°3.

## **Question n°12 : Admissions en non-valeur et effacement de dettes dans le cadre du surendettement**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement les admissions en non-valeur et l'effacement de dettes.

## **Question n°13 : Projets de Budgets Primitifs 2024 des budgets annexes**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance du rapport du Budget Primitif 2024 et du Programme Pluriannuel d'Investissement des budgets annexes suivants : résidences autonomie, aide à domicile, restauration à domicile, Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), Escapade, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), Lits Halte Soins Santé (LHSS) ;

- ✓ Autorisent la Vice-présidente à transmettre le Budget Primitif 2024 des budgets annexes aux autorités compétentes pour les budgets concernés.

## **Question n°14 : Tarifs 2024 - Prestations usagers**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **Question n°15 : Emprunts 2023**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêt décrits à intervenir avec la Banque Populaire ;

- ✓ En cas de désistement de la Banque Populaire, autorisent la Vice-présidente à effectuer une nouvelle consultation et à signer des offres de prêt avec la banque proposant les taux fixes les plus avantageux, pour les mêmes durées, montants, modes d'amortissement, périodicité, que celles de la Banque Populaire.

### **Question n°16 : Modification de l'affectation du résultat 2022 de l'Escapade**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la modification de l'affectation du résultat 2022 de l'Escapade.

### **Question n°17 : Contribution au Fonds Solidarité Logement (FSL) 2023**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la participation du CCAS au FSL à hauteur de 72 137 € pour l'exercice 2023 ;

✓ Autorisent la Vice-présidente à mandater la dépense correspondante au profit du Département du Doubs.

### **Question n°18 : Indemnisation de 3 agents dans le cadre de la protection fonctionnelle**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement l'indemnisation de Madame GUERRET Soraya, Monsieur EL HADI Badre et Monsieur MORICHON Luc, à hauteur de 300 euros chacun, au titre de la protection fonctionnelle.

### **Question n°19 : Demandes de subvention à caractère social**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association UNIS CITE ;

✓ Autorisent la Vice-présidente du CCAS à signer la convention à intervenir.

## **Question n°20 : Réforme et cession d'un véhicule**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la réforme du véhicule mentionné et sa sortie de l'actif, dès remplacement ou fin d'utilisation ;
- ✓ Votent favorablement la cession ou la mise au rebut du bien selon les modalités définies.

## **Question n°21 : Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de gestion du Doubs**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Désignent en qualité de référents déontologues des membres du Conseil d'Administration les personnes suivantes :
  - Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
  - Monsieur Christian BAUZERAND, magistrat administratif ;
  - Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
  - Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
  - Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif.

Il est précisé que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion du Doubs.

- ✓ Fixent à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
- ✓ Fixent les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention ;
- ✓ Adoptent la charte de l'élu local et de l'administrateur ;
- ✓ Autorisent la Vice-Présidente à signer la convention correspondante et les avenants éventuels à venir ;
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à inscrire les dépenses afférentes au budget.

## **Question n°22 : Renouvellement du dispositif référent de parcours emploi logement**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement le partenariat entre le CCAS et l'Etat ;

- ✓ Votent favorablement le partenariat entre le CCAS et le Département ;
- ✓ Autorisent la Vice-Présidente à signer la convention afférente, et ses éventuels avenants.

**Question n°23 : Convention avec l'association Bureaux du Cœur**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur la convention de partenariat entre le CCAS et l'association Bureaux du Cœur relative à la mise à disposition d'un hébergement au sein d'organisations de travail, la nuit et le week-end ;
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer cette convention, et ses éventuels avenants ;
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer le contrat d'occupation dénommé convention tripartite entre l'organisation « hôte », l'invité(e) et le CCAS.

**Question n°24 : Conventions de partenariat avec les Foyers de Jeunes Travailleurs La Cassotte et Habitat Jeunes Les Oiseaux**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur la convention de partenariat entre le CCAS et l'association Bureaux du Cœur relative à la mise à disposition d'un hébergement au sein d'organisations de travail, la nuit et le week-end ;
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer cette convention, et ses éventuels avenants ;
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer le contrat d'occupation dénommé convention tripartite entre l'organisation « hôte », l'invité(e) et le CCAS.

**Question n°25 : Convention avec le Centre Hospitalier Universitaire et Taxi Radio Besançon**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement le renouvellement de la convention ;

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention susvisée, et ses éventuels avenants.

### **Question n°26 : Attribution du marché de fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Attribuent l'accord cadre de fourniture des chèques d'accompagnement personnalisés à EDENRED ;

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer ledit accord cadre.

### **Question n°27 : Convention de partenariat avec La Roue de Secours**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Approuvent les modalités du partenariat telles que définies dans la présente délibération ;

✓ Approuvent la convention de partenariat ;

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention, et ses éventuels avenants.

### **Question n°28 : Adhésion à l'AudaB : Convention de partenariat pour l'année 2023**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement l'attribution d'une subvention de 25 000 € au bénéfice de l'AudaB pour l'année 2023 ;

✓ Autorisent la Vice-présidente ou le représentant légal à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions nécessaires à la mise en œuvre de projets, et en particulier à signer les conventions à intervenir.

*Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS, procède à la clôture du Conseil d'Administration à 19h30.*